

où il va, qui le voit chaque jour et qui croit être mieux, il s'est toujours trouvé force fripons, d'adroits hypocrites qui se couvrant d'un manteau divin, ont calculé et établi sur ces deux bases, l'édifice de leur intérêt particulier, aux frais de la crédulité des sots qui les écoutent, et qui ont profité de ces moyens pour accroître le domaine de leur audace et de leur pouvoir, aux dépens de l'imbécillité et de l'enthousiasme extravagant de leurs adultes.

Cependant les étincelles de la sagesse naturelle se faisant jour à travers les argumens captieux du théisme, les peuples se sont lassé du joug sacerdotal : alors Samuël inventa les rois, et bientôt après il répudia Saül, parce qu'il n'avait pas partagé avec lui tout le butin tartare fait sur une peuplade voisine : ce trait donne une idée de l'esprit de la gent théocrate. Depuis cette époque, la lutte a été terrible entre les prêtres et les rois, se disputant entr'eux le droit d'opprimer les nations. Tantôt ils s'accordaient comme dans les derniers temps, tantôt les princes seuls voulaient être maîtres et se déclaraient pontifes, comme en Angleterre, en Russie, etc., tantôt les prêtres se prétendaient souverains, tels que les papes, les grands prêtres de Médine, de la Mecke, de Jérusalem, les Lamas et autres arlequins liberticides, tantôt enfin, les trônes s'appuyaient sur l'autel, et la sanction des riches mouphtys inspirait l'obéissance aux ordres des Sultans chez une horde d'esclaves abrutis ; aussi les noms d'ouailles et de brebis, équivalant à ceux de sujets, annoncent assez notre servitude avant la révolution.

Depuis cette époque, en considération des ténèbres fanatiques des Français, plus encore que de la morale chrétienne, et pour diviser le corps redoutable du clergé, afin de l'annuler dans un temps plus propice, la constitution civile et religieuse parut, et une foule de docteurs d'entrer en fonctions, et de profiter du gâteau refusé par les autres.

On ne s'attendait pas alors à la loi sage de l'état civil, loi qui a rendu au peuple l'exercice le plus cher de la souveraineté, à la patrie des enfans, des époux et les cendres vénérées de sa famille, en ôtant à l'église le privilège fatal, abusif et usurpé, de nous enchaîner dès notre enfance, de s'emparer de nos fa-